



Criterion Surprise et Grand Surprise

Rolle - 03 et 04 Octobre 2020

AVIS DE COURSE

Le championnat est organisé par la Société Nautique Rolloise
Route du Port 23, CP 1054, CH – 1180 Rolle
regate@snrolloise.ch.ch, www.snrolloise.ch
Président du comité d'organisation : Frederic Schaffner
Président du comité de course : Frederic Schaffner
Président du jury :

La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

Le championnat sera régi par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile**
- 1.2. L'avis de course (AC) et les instructions de course (IC)
- 1.3. Les règles de classe de l'ASPRO Surprise
- 1.4. Les règles de classe de l'ASPRO Grand Surprise
- 1.5. La langue officielle est le français

2. PUBLICITÉ

Les concurrents devront être en règle avec le code de publicité de World Sailing et les prescriptions de Swiss Sailing relatives à ce code [DP].

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes Surprise et Grand Surprise
- 3.2. Les bateaux admissibles doivent obligatoirement s'inscrire sur www.manage2sail.com au plus tard le 02 octobre
- 3.3. Les documents suivants pourront être demandés à l'inscription :
 - 3.3.1. Copie du certificat de jauge
 - 3.3.2. Pour tous les membres de l'équipage, copies des cartes de l'appartenance à un club ou des cartes de l'appartenance à une Autorité Nationale ou des licences temporaires de SWISS SAILING.
 - 3.3.3. Copie de l'autorisation du port de publicité (bateaux suisses seulement)
 - 3.3.4. Copie du certificat d'assurance en responsabilité civile

4. DROITS À PAYER

La finance d'inscription est de 80 CHF par bateau. Un prix de faveur de 60 CHF est appliqué pour les bateaux dont la moyenne d'âge de l'équipage n'excède pas 25 ans révolu.

Le versement est à effectuer en faveur de la Société Nautique Rolloise par virement bancaire sur le compte :
BCV 1001 Lausanne, IBAN CH05 0076 7000 K039 7752 8 ou sur le compte postal 10-14615-7 jusqu'au 2 octobre. Le jour de l'enregistrement, veuillez-vous munir de la preuve de paiement à présenter au secrétariat de course. La finance d'inscription pourra être réglée lors de la confirmation des inscriptions le 03 octobre, moyennant une majoration de CHF 10.-



5. PROGRAMME

Samedi 03 oct. :	9h30-11h00	Confirmation des inscriptions
	11h15	Briefing
	12h30	Premier signal d'avertissement possible
	dès 18h00	Apéro de bienvenue offert par la SNR (Possibilité de manger au club par la suite)
Dimanche 04 oct. :	9h30	Premier signal d'avertissement possible
	15h00	Dernier signal d'avertissement possible
	A suivre	Remise des prix et apéritif de clôture

Le nombre de course maximum par jour n'est pas limité

La grue du port sera disponible gratuitement le samedi de 9h00 à 12h00 et le dimanche dès la fin des courses. Le carénage sur place est toutefois exclu.

6. JAUGE

- 6.1. Chaque bateau doit être en mesure de présenter un certificat de jauge valide
- 6.2. Aucun certificat de jauge ne sera délivré sur place

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC et les éventuelles annexes seront disponibles en ligne uniquement sur la page de la manifestation sous www.manage2sail.com

9. ZONE DE COURSE

La zone de course est la baie de Rolle

10. LES PARCOURS

Les schémas des parcours à effectuer seront indiqués dans les instructions de course.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un seul tour.

12. CLASSEMENT

- 12.1. Classement en temps réel, établi selon l'annexe A des RCV.
- 12.2. Le nombre minimum de courses pour que la compétition soit validée est de 2.
- 12.3. Quand 4 courses ou plus auront été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses validées en retirant son plus mauvais score

13. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 13.1. Les bateaux accompagnateurs doivent être enregistrés au bureau des régates avant le début de l'événement et se conformer aux directives prescrites pour les bateaux accompagnateurs [DP].
- 13.2. Les bateaux accompagnateurs et les pilotes doivent être en conformité avec les exigences légales. [DP]
- 13.3. Les bateaux accompagnateurs seront intégrés au dispositif de sécurité.

14. PLACE AU PORT

Les places d'amarrage pour les bateaux seront attribuées selon les instructions du garde port.

15. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course. [DP]



16. PRIX

Prix pour les trois premiers bateaux de chaque classe.

17. DROIT A L'IMAGE, CAMERAS ET EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES

En participant à la régates, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'Autorité Organisatrice, aux prestataires et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toutes diffusions relatives à l'épreuve, tout nom, image de lui-même ou de son bateau, réalisées pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent

18. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

19. ASSURANCES

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile, y compris en compétition, avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000 par incident, ou son équivalent.

20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le responsable régates de la Société Nautique Rolloise. Il est atteignable par courriel à l'adresse regate@snrolloise.ch